



Photo C.C.

Questions à Denise Petit, présidente de l'association Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMALV) et Alexia Lajovec, assistante sociale

« Que les gens fassent leur propre choix en connaissance de cause »

L'association JALMALV Est-Var, présidée par Denise Petit, se mobilise en faveur des malades, avec le soutien du Centre local d'information de coordination gérontologique intercommunal (CLIC) représenté par Alexia Lajovec.

Jeudi, une conférence-débat est organisée à la maison des jeunes, sur le thème « Droits des malades et fin de vie » afin d'aider les souffrants, mais aussi leur entourer à faire les bons choix, le plus sereinement possible.

Pensez-vous que les malades ne sont pas assez informés sur leurs droits en fin de vie ?

La loi Léonetti, très complète, est malheureusement trop peu connue du public. Or, nous constatons qu'elle est adaptée dans 95 % des cas. En France, évoquer la mort est tabou, ça

pose tellement de questions. Mais si on ne prend pas les décisions assez tôt, nos proches devront le faire...

Les directives anticipées sont donc la solution « idéale » pour éviter les souffrances ?

Il est toujours préférable de dire ce que l'on veut ou pas. Et d'en informer un membre de confiance, un ami, par exemple, qui aura plus de détachement qu'un membre de la famille.

Ces directives doivent-elles être appliquées à la lettre ?

Non, c'est toujours collégial, comme on peut le voir avec le cas Vincent Lambert, même si on doit privilégier la volonté de la personne. Ce qui n'est pas plus mal. Car les choix faits de son vivant, en bonne santé, ne sont pas forcément ce que l'on veut une fois la fin de vie si proche. Nous avons l'exemple d'un homme, qui avait mis par écrit dans son portefeuille qu'en cas de problème, il ne souhaitait pas

être réanimé. Il a été victime d'un arrêt cardiaque. Dans l'urgence, les secours l'ont réanimé, n'ayant pas connaissance de ses directives... Et à son réveil, il était heureux d'avoir été sauvé.

Que pensez-vous du cas Vincent Lambert justement ?

D.P : A mon sens, c'est son épouse qui devrait avoir le dernier mot. Mais les directives avaient été données verbalement...

Lorsque vous visitez les malades, les « pro euthanasie » ont-ils tous un avis bien tranché ?

Non, on le voit tous les jours. Certains se disent pour l'euthanasie. Mais si on leur explique, lorsqu'ils ont encore toute leur conscience, qu'ils seront bien accompagnés, que leur douleur sera réduite et qu'ils pourront profiter de leur entourage, ils sont favorables. Le problème réside surtout avec les personnes atteintes de maladies

neurologiques comme Alzheimer. La question de fin de vie est plus délicate encore.

Quel public souhaitez-vous sensibiliser, jeudi, lors de la conférence-débat ?

Tous les publics sont conviés. La fille, la maman, l'amie de quelqu'un. Dans le cadre d'une journée sur les soins palliatifs, nous avons diffusé un questionnaire sur la loi Léonetti. Peu de gens parvenaient à répondre. Nous en avons discuté. Ils sont repartis plus sereins, ils savaient ce qu'ils voulaient. L'important pour nous, au terme de cette réunion : que les gens connaissent la loi et fassent leurs propres choix en connaissance de cause.

PROPOS RECUEILLIS PAR PRISCA THIVAUD

Conférence-débat, organisée avec l'hôpital, la polyclinique Notre-Dame, Malakoff Médéric et le CLIC, jeudi 9 octobre à 17 h, salle de conférence de la MSJ, 1^{er} étage. Renseignements : 06.13.09.76.24.

En bref

Centre de dialyse Serena

À l'occasion de ses 20 ans, le Centre de dialyse Serena, av. Brossolette, vous invite à ses ateliers sur la greffe rénale, de 9 h 30 à 12 h ; et la dialyse péritonéale de 9 h 30 à 15 h, dimanche 12 octobre. Cette journée accueille les patients dialysés ainsi que leur famille de 9 h à 16 h.

Université pour tous

La prochaine conférence se déroulera vendredi 10 octobre à 18 h 15, à la faculté de droit. Cette rencontre (gratuite) aura pour thème : « *Actualité et universalité de Frédéric Mistral, cent ans après sa mort* », et sera animée par Jean-Luc Domenge, majoral du félibrige, accompagné par Jean-Louis Todisco.

Le chœur du sud

La chorale dirigée par Frank Castellano Le chœur du sud présente un concert « A la méduse », samedi 11 octobre, à 20 h 30 au théâtre. Tarif : 12 €. Rens. : 04.94.50.59.52.